

## VONCERT sur un panier d'obligations EUR II

### DESCRIPTION DU PRODUIT

Les VONCERT sont des certificats tracker offrant la possibilité de participer en toute transparence à l'évolution d'un sous-jacent par le biais d'une transaction unique. Leur potentiel de rendement est comparable à celui du sous-jacent.

**Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant.**

#### Informations sur le Produit

|  |  |
|--|--|
| Emetteur   | Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai (n'est pas soumis à une surveillance prudentielle et n'a pas de rating)   |
| Keep-Well Agreement                              | Avec Bank Vontobel AG, Zurich (est soumis à la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Moody's Counterparty Risk Assessment A2 (cr); lire le texte complet dans le programme d'émissions) |
| Garant   | Vontobel Holding AG, Zurich (Moody's A3)   |
| Lead Manager                                     | Bank Vontobel AG, Zurich   |
| Agent payeur, lieu d'exercice et agent de calcul | Bank Vontobel AG, Zurich   |
| Catégorie de produit ASPS                        | Certificat Tracker (1300). Voir également <a href="http://www.svsp-verband.ch">www.svsp-verband.ch</a>   |
| Sous-jacent                                      | Panier d'obligations EUR II  |
| Coupure  | EUR 1000.00  |
| Prix d'émission                                  | 100.00% (commission d'émission 0.60% incluse)  |
| Prix de référence                                | 99.40%   |
| Fixing initial                                   | 11 mars 2016, prix d'achat net soignés dans l'intérêt de l'investisseur  |
| Date de paiement                                 | 15 mars 2016   |
| Dernier jour de négoce                           | 25 février 2022 (17:00 MET)  |
| Fixing final                                     | 07 mars 2022, prix de vente net soignés dans l'intérêt de l'investisseur   |
| Date de remboursement                            | 09 mars 2022   |
| Monnaie de référence                             | EUR; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la monnaie de référence   |
| Valeur suisse / ISIN / Symbole                   | 31613625 / CH0316136255 / Z36AAV   |

| Composition du panier d'obligations au fixing initial (le sous-jacent) | Emprunt                               | Maturité   | ISIN         | Rating Moody's | Pondération | Nombre d'obligations par VONCERT |
|--|---------------------------------------|------------|--------------|----------------|-------------|----------------------------------|
|  | 1.50% A.P. Moeller – Maersk A/S       | 24.11.2022 | XS1324446092 | Baa1           | 1/5         | 0.204165                         |
|  | 1.50% Metro AG                        | 19.03.2025 | XS1203941775 | Baa3u          | 1/5         | 0.195894                         |
|  | 1.875% Carnival Corp.                 | 07.11.2022 | XS1317305198 | Baa1           | 1/5         | 0.194724                         |
|  | 2.15% The Priceline Group Inc.        | 25.11.2022 | XS1325825211 | Baa1           | 1/5         | 0.189686                         |
|  | 1.25% Credit Suisse Group Funding Ltd | 14.04.2022 | XS1218287230 | Baa3           | 1/5         | 0.203644                         |

#### Informations Supplémentaires

|                   |   |
|-------------------|---|
| Taille d'émission | 30'000 VONCERT, la taille peut être augmentée   |
| Frais de gestion  | 0.25% p.a. de la coupure. Les frais de gestion seront incorporés dans le prix du VONCERT pro rata temporis. |

Montant de remboursement

$$\sum_{i=1}^n [w_i \cdot (PB_i + ai_i)] - FG$$

où:

 $w_i$  Nombre d'obligations de l'emprunt  $i$  $PB_i$  Prix de l'obligation  $i$  (prix de vente net soignés dans l'intérêt de l'investisseur resp. produit de remboursement des obligations déjà expirées) $ai_i$  Intérêts écoulés de l'obligation  $i$  $n$  Nombre d'obligation dans le basket

FG Frais de gestion

|   |   |
|---|---|
| Coupons des obligations                   | Les coupons payés des obligations du panier seront réinvestis dans les obligations correspondantes.   |
| Ajustement de la composition du panier    | Si des événements tels que, remboursements prématurés, évolution négative de la bonité, restrictions dans le négoce ou introduction d'impôts supplémentaires (liste non exhaustive) devaient se produire ou être annoncés, entre le fixing initial et le fixing final, pour un ou plusieurs composants du panier, l'émetteur a le droit, en préservant les intérêts, d'effectuer des modifications dans la composition du panier. Il doit toutefois être à tout moment garanti qu'au moins 5 obligations se trouvent dans le panier.  |
| Possibilité de résiliation anticipée      | Si, en toute équité, (1) un ajustement objectif de la composition du panier, quelqu'en soient les raisons, s'avère impossible, ou (2) une autorité étrangère prélève de nouveaux impôts ou taxes (p. ex. impôts à la source) sur les composantes du panier et/ou sur le VONCERT, l'émetteur a le droit, mais non l'obligation, de résilier le VONCERT de manière anticipée. La résiliation prendra effet à la date de sa publication. Dans ce cas, le VONCERT échoira de manière anticipée et le montant du remboursement sera déterminé à la date de résiliation.  |
| Clearing / Settlement                     | SIX SIS AG  |
| Cotation                                  | Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal)   |
| Publication de communiqués et ajustements | Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur <a href="http://www.derinet.ch">www.derinet.ch</a> et, concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, également sur <a href="http://www.six-swiss-exchange.com">www.six-swiss-exchange.com</a> conformément aux directives applicables.   |
| Marché secondaire                         | Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée de vie du produit. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur <a href="http://www.derinet.ch">www.derinet.ch</a> .   |
| Investissement minimum                    | 1 VONCERT   |
| Quantité de négoce minimum                | 1 VONCERT   |
| Traitement fiscal en Suisse               | <p>Les revenus réels obtenus lors d'une vente/remboursement des certificats représentent un rendement sur capital imposable pour des personnes privées imposables en Suisse (imposition sur la différence). La différence est calculée entre le montant de remboursement et/ou de vente et d'acquisition (au cours du marché, en CHF).</p> <p>Pas d'impôt de facturation, pas de droits de timbre d'émission. Pour l'imposition suisse sur le chiffre d'affaires, il s'agit de documents officiels (obligations), pour lesquels les éventuelles transactions sur le marché secondaire sont soumises aux principes généraux de l'imposition sur le chiffre d'affaires (TK 22). Ce produit n'est pas soumis à la taxation d'intérêts de l'UE pour des organismes payeurs suisses (TK 10). L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.</p> <p>Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif). Le prélèvement et le transfert sur l'investisseur d'autres impôts et prélèvements tels que les taxes sur les transactions (à l'étranger), les impôts à la source et/ou les prélèvements libératoires sont exclusivement réservés (à ce sujet, voir également les précisions du programme d'émission en matière de droit fiscal).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p> |
| Titre                                     | Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés.<br>Pas de titres, pas d'impression.   |
| Droit applicable / tribunal compétent     | Droit Suisse / Zurich 1, Suisse   |
| Surveillance prudentielle                 | En tant qu'une banque avec surveillance prudentielle, Bank Vontobel AG est soumise à la surveillance individuelle d'une banque par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière soumet par ailleurs Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd., en tant que sociétés du Groupe, à une surveillance de groupe complémentaire sur base consolidée. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle en sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.   |
| Indicateurs de frais                      | Vontobel estime que l'Issuer Estimated Value (IEV) de ce produit s'élève à 99.45%, soit un Total Expense Ratio (TER) de 0.30% p.a.. Ce TER inclut une commission de distribution jusqu'à 0.08% p.a..  |

## PERSPECTIVES DE GAIN ET DE PERTE

Les VONCERT sont des certificats tracker offrant la possibilité de participer en toute transparence à l'évolution d'un sous-jacent par le biais d'une transaction unique. Les perspectives de rendement des VONCERT sont comparables à celles du sous-jacent. Le gain potentiel résulte de la différence positive entre le prix de vente/de remboursement réalisé et le prix d'achat. Les VONCERT ne génèrent pas de revenus réguliers. Pendant la durée du placement, la valeur des VONCERT est déterminée par l'évolution de cours et la volatilité du sous-jacent concerné ainsi que par leur durée résiduelle respective.

Une perte survient lorsque la vente ou le remboursement des VONCERT s'effectue à un cours inférieur au prix payé.

Un tel scénario peut se produire lorsque le sous-jacent connaît une évolution défavorable sous l'influence de certains facteurs déterminants pour la valeur, comme par exemple l'évolution des taux d'intérêt et les changements de notation/solvabilité des composantes du panier. De ce fait, le cours des VONCERT peut être bien inférieur au prix d'émission/d'achat pendant la durée du placement et/ou à maturité, et entraîner une perte dans le même ordre de grandeur.

Ces produits n'intègrent aucune protection du capital, une perte à concurrence du capital investi ne peut donc être exclue. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que les fluctuations de cours du sous-jacent mais également d'autres facteurs peuvent exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés.

### Hypothèses et restrictions relatives aux scénarios de marché

Les scénarios de marché décrits ci-après ont pour vocation de fournir aux investisseurs un aperçu simplifié des principaux éléments qui influencent la performance du certificat. Pour une analyse précise des scénarios de gain et de perte, il est impératif de se référer aux formules et définitions contenues dans le termsheet (par exemple à la section "Remboursement"), car les présents scénarios ont été simplifiés pour une meilleure compréhension. A l'exception des certificats pour lesquels l'un des éléments suivants est désigné comme sous-jacent (certificat sur devises ou taux, par exemple), les effets de ces facteurs de risque sont exclus de la présentation simplifiée des scénarios.

- Risques de change
- Risques de taux
- Risques de volatilité
- Risque d'émetteur
- Emprunt de référence (cas de défaut ou de remboursement)
- Les frais et commissions liés au certificat ainsi qu'à son acquisition et à sa détention

### Scénarios de marché

Gain maximum: Performance du sous-jacent

Perte maximum: 100%

Scénario positif:

Performance indicative du certificat: 0% jusqu'à la performance du sous-jacent

Evolution nécessaire du sous-jacent:

- Participation proportionnelle à la hausse du cours

Break even

Performance indicative du certificat: 0%

Evolution nécessaire du sous-jacent:

- Cours de clôture du sous-jacent = niveau de référence au moment de l'investissement

Scénario négatif:

Performance indicative du certificat: Possibilité de perte intégrale

Evolution nécessaire du sous-jacent:

- Le cours de clôture du sous-jacent est inférieur au niveau de référence au moment de l'investissement

## PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

### Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

### Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

**Risques liés au marché secondaire**

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

**Risque d'émetteur**

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur/du garant. De plus amples informations sur la notation de Vontobel Holding AG et de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le programme d'émission.

**Classification**

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

**Restrictions de vente**

U.S.A., U.S. persons, UK

DIFC/Dubai : Ce document se rapporte à une „Exempt Offer“ conformément aux dispositions du Market Rules Module (MKT) de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Ce document ne doit être distribué qu'aux personnes autorisées à le recevoir selon la Rule 2.3.1 MKT. Aucune autre personne ne doit recevoir ce document ni s'en prévaloir. La DFSA n'assume pas la responsabilité du contrôle ou de la vérification d'un quelconque document en lien avec une Exempt Offer. La DFSA n'a ni approuvé ce document, ni entrepris une démarche quelconque pour en vérifier le contenu et n'assume pas la responsabilité de telles mesures. Les valeurs mobilières auxquelles ce document fait référence peuvent être illiquides ou soumises à des restrictions concernant leur revente. Les acheteurs potentiels des valeurs mobilières proposées sont tenus de soumettre ces dernières à leur propre Due Diligence. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, vous être prié de consulter un conseiller financier autorisé.

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100.000 par investisseur ou la valeur nominale des valeurs mobilières s'élève à EUR 100.000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100.000.

**Autres informations concernant les risques**

Veillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

**MENTIONS LEGALES****Documentation relative aux produits**

Seuls les termsheets publiés sur [www.derinet.ch](http://www.derinet.ch) avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission en vigueur actuellement, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet [www.derinet.ch](http://www.derinet.ch).

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

**Autres indications**

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet.

Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

**Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel**

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

**Responsabilité relative au prospectus de cotation**

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zurich, le 11 mars 2016

Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Bank Vontobel AG  
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich  
Telefon +41 (0)58 283 71 11  
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA,  
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève  
Téléphone +41 (0)58 283 26 26  
Internet: <http://www.derinet.com>